

# Feuille de route transversale 2025- 2027

## Rappel du contexte

Les filières REP doivent être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire français, y compris les territoires d'outre-mer où le code de l'environnement s'applique (Guadeloupe, Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon).

La montée en puissance des filières REP dans ces territoires rencontre cependant des difficultés issues de contextes locaux nécessitant des réponses appropriées. C'est la raison pour laquelle l'ADEME, les Pouvoirs publics et les éco-organismes se sont emparés du sujet en juin 2014 pour mettre en place une stratégie de déploiement des filières REP dans les territoires d'outre-mer. Les travaux menés dans le cadre de la mission d'accompagnement de la mise en place des filières REP dans les territoires d'outre-mer ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions visant à accroître les collectes séparées des déchets soumis à une filière REP dans les différents territoires, réduire les coûts et relocaliser dans ces territoires, chaque fois que possible, la chaîne de valeurs des solutions de traitement, dans le cadre d'une co-construction impliquant les parties prenantes ultramarines.

Pour mettre en œuvre et suivre efficacement ce plan d'actions, deux plateformes collaboratives régionales inter-acteurs et inter-DOM ont été créées en 2018 à l'échelle, d'une part de la zone Caraïbes et, d'autre part, de la zone Océan Indien.

Ces plateformes sont force de propositions et de coordination de moyens.

Le dispositif est cofinancé par l'ADEME et la grande majorité des éco-organismes agréés à l'échelle nationale, dans le cadre de contrats arrivant à leur terme fin 2024.

Après consultation des parties prenantes, il a été décidé de prolonger de 3 ans l'existence de ce dispositif qui a fait la preuve de son utilité.

Le présent document a pour objet de préciser le fonctionnement du dispositif et sa feuille de route pour les 3 années à venir.

## 1. Principes généraux

Les plateformes régionales jouent un rôle de relais et de facilitation pour les filières REP entre elles et dans leurs relations avec les autres parties prenantes, à l'échelle soit régionale soit inter régionale.

Le terme de « plateforme régionale » est retenu ici pour désigner la collaboration/coordination interterritoriaux sur une zone donnée (Océan Indien et Caraïbes). Celui de « dispositif territorial » est retenu pour le dispositif permettant la collaboration des parties prenantes à l'échelle de chaque territoire.

Chaque plateforme régionale ou dispositif territorial est piloté par une structure identifiée et fait l'objet d'une gouvernance (à définir régionalement) associant les principales parties prenantes :

- D'une part les éco-organismes des filières REP (réglementaires ou volontaires) au travers de l'Association le Collectif des Eco-organismes.
- D'autre part les acteurs publics compétents.

Chaque **plateforme régionale** doit, avec l'appui des dispositifs territoriaux, mettre en œuvre notamment les objectifs du plan d'actions définis dans le cadre de la mission d'accompagnement de la mise en place des filières REP dans les territoires d'outre-mer et rappelé dans le chapitre 2 du présent document. Dans un échange permanent et à double sens avec les dispositifs territoriaux, elles assurent :

- La coordination des actions identifiées par les dispositifs territoriaux afin d'en assurer la synthèse et la diffusion au niveau du périmètre de la plateforme régionale ;
- L'identification de synergies entre les dispositifs territoriaux regroupés au sein de chaque plateforme pour une mise en œuvre des collaborations inter territoires, d'une part, et entre les territoires ultramarins et la métropole, d'autre part ;
- La transmission des informations vers les différents dispositifs territoriaux et un partage des bonnes pratiques avec l'autre plateforme régionale. Les échange inter-dispositifs territoriaux ayant des problématiques communes seront ainsi facilités (Guyane-Mayotte notamment)

Sous la coordination des plateformes régionales, les **dispositifs territoriaux** ont pour objectif la recherche de synergies et l'amélioration du fonctionnement au sein de chaque territoire identifié :

- Entre les filières REP (pourvois compris), ainsi qu'avec les autres filières volontaires (déchets de l'industrie automobile, déchets de l'agrofourniture, etc.) ;
- Entre les déchets issus des filières REP (pourvois compris), les Déchets d'Activités Economiques (DAE), et les déchets des collectivités locales ;
- A l'échelle de chaque zone régionale (Caraïbes, Océan Indien) ;
- En cohérence avec le cadre territorial existant et notamment la prise en compte du PRPGD et des dynamiques locales.

Saint-Pierre-et-Miquelon est inclus dans la feuille de route 2025-2027 et sera rattaché à la plateforme régionale Antilles Guyane pour faciliter les échanges.

La présente feuille de route transversale vise à établir les modalités de fonctionnement des deux plateformes régionales et de leurs dispositifs territoriaux, et de préciser les missions portées par chacun pour la mise en œuvre du plan d’actions pluriannuel. Elle sert de base pour l’élaboration de feuilles de route dans chacun des territoires.

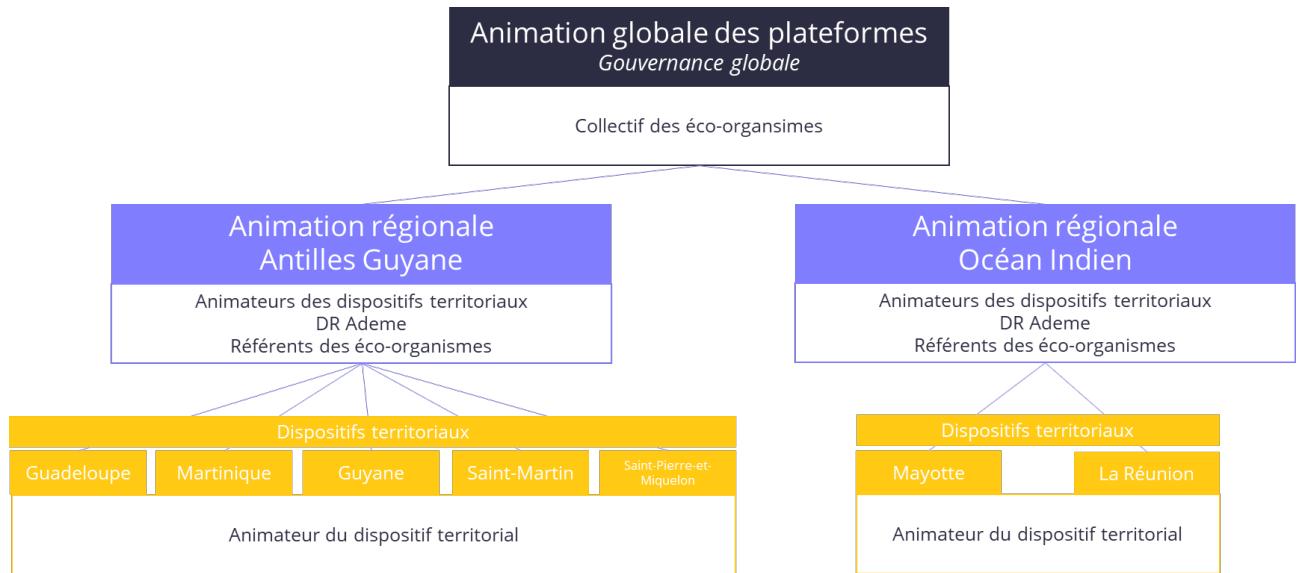


Figure 1: Schéma de synthèse du fonctionnement des dispositifs territoriaux et des plateformes et la comitologie associée

## 2. Missions des plateformes régionales et dispositifs territoriaux de coordination des filières

Les plateformes régionales devront assurer un rôle de coordination, de relais et de facilitation et ainsi contribuer à mettre en œuvre le plan d’actions initialement élaboré dans le rapport « Mission d’accompagnement du déploiement des filières dites à responsabilité élargie des producteurs dans les territoires d’outre-mer et de la promotion d’une économie circulaire de proximité » de l’ADEME publiée en juin 2016, révisé par les parties prenantes en 2021 pour tirer les enseignements de ses 3 ans d’existence et tenir compte des conséquences de la loi AGEC, et ses déclinaisons territoriales. Certaines actions complémentaires pourront être proposées à l’échelle territoriale et régionale.

La non-atteinte des objectifs des plans d’actions territoriaux n’exonèrent pas les éco-organismes de leurs responsabilités et de l’atteinte des objectifs fixés dans la réglementation et dans leurs cahiers des charges respectifs.

## 3. Modalités de fonctionnement et missions des animateurs

### **3.1. Les plateformes régionales**

Une plateforme régionale est mise en place dans chaque grande zone régionale :

- Océan Indien (Mayotte, La Réunion), portée par le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR) ;
- Caraïbes (Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon), portée par l'Association Entreprises et Environnement (E&E).

La plateforme régionale mutualise des actions au profit des dispositifs territoriaux et facilite leur déclinaison locale grâce à des réunions au moins trimestrielles entre l'animateur de la plateforme et les animateurs des dispositifs territoriaux. Ces réunions sont un lieu d'échange entre les animateurs, permettant la mise en œuvre de synergies entre les territoires (par exemple : mutualisation des flux collectés, facilitation du transport inter-DROM, recherche commune de nouveaux marchés de valorisation, etc.).

La plateforme régionale suit également la réalisation des projets des dispositifs territoriaux et coordonne notamment les projets communs à plusieurs territoires.

L'animateur de la plateforme a comme mission :

- Le secrétariat des réunions de la plateforme (organisation, animation, rédaction des compte-rendu transmis à minima aux membres du Copil) ;
- L'organisation d'échanges réguliers entre les deux plateformes, pour permettre le partage d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques ;
- La mise en place d'un espace partagé sécurisé au sein de la plateforme pour l'échange de documents entre parties prenantes et entre dispositifs territoriaux ;
- La compilation des bilans des dispositifs territoriaux pour fournir un rapport annuel qui sera remis au Comité national de suivi avant le 30 mars de chaque année afin de rendre compte de l'avancée des travaux en cohérence avec le planning défini dans les feuilles de route de chaque territoire.
- Une fois par an maximum et sur invitation de chaque EO, la présentation à distance à leur Comité des Parties Prenantes des enjeux, difficultés, avancées, leviers, etc. propres aux territoires de la plateforme.

L'animateur de la plateforme est le pilote des actions de mutualisation émanant des réunions de la plateforme, tant en termes de répartition des tâches que de suivi des objectifs selon un échéancier défini. Sur proposition des éco-organismes et les DR ADEME, les animateurs des plateformes régionales pourront prévoir des déplacements sur d'autres territoires et un déplacement annuel en France Hexagonale pour échanger avec l'ADEME et les éco-organismes.

Chaque animateur territorial reste cependant seul responsable de la déclinaison des actions de la plateforme au niveau du territoire, de la communication des décisions de la plateforme et de la remontée des problématiques de son territoire vers la plateforme.

### **3.2. *Les dispositifs territoriaux***

Des dispositifs territoriaux sont prévus dans chacun des territoires d'outre-mer concernés afin de prendre en compte les spécificités territoriales et agir au plus près des acteurs. Les différents dispositifs territoriaux d'une même plateforme travaillent en étroite collaboration afin de trouver les synergies possibles à la mise en place du plan d'actions.

a. Le principe organisationnel de chaque dispositif territorial proposé est le suivant :

- Désignation d'un animateur territorial pour chaque dispositif ;
- Organisation de groupes de travail selon les priorités définies dans le plan d'actions territorial et création des livrables associés à chaque action ;
- Echanges réguliers au sein des plateformes régionales (réunions trimestrielles obligatoires) organisés par les animateurs des plateformes ;
- Production d'un bilan annuel d'activité du dispositif territorial transmis à l'animateur de la plateforme régional pour consolidation et transmissions notamment au Comité national de suivi.

Ce bilan présente les objectifs atteints, les livrables rendus, compare la situation initiale de la situation finale et les actions menées pour y arriver.

- Production d'un rapport d'activité synthétique diffusable plus largement dont le contenu sera établi avec l'ensemble des parties prenantes (action saillante de la période, chiffres et indicateurs...)

b. Chaque dispositif territorial élabore dans la concertation un plan d'actions opérationnel triennal validé lors d'une réunion entre la DR ADEME et le référent de l'Association des éco-organismes, transmise au Comité national de suivi et tenue à jour par l'animateur du dispositif territorial et qui comprend :

- La description de la gouvernance et les modalités de fonctionnement du dispositif territorial (coordination locale, ...) ;
- Un plan d'actions territorial, qui décline les actions menées et les inscrit dans un calendrier.

Pour mémoire, au sein du plan d'actions territorial, chaque action sera déclinée annuellement en objectifs opérationnels de déploiement des REP avec un indicateur de résultat et/ou un livrable afin de faciliter l'évaluation de l'atteinte de l'objectif.

c. Les animateurs territoriaux ont comme mission :

(1) L'animation du dispositif territorial et la participation aux travaux de la plateforme en lien avec les autres animateurs de la plateforme :

- Le pilotage de la rédaction de la feuille de route territoriale en incluant l'ensemble des parties prenantes ;
- La tenue du secrétariat des dispositifs territoriaux :
  - la planification, l'organisation (convocation des participants, envoi des ordres du jour et documents préparatoires, rédaction des comptes rendus, etc.) et l'animation de groupes de travail spécifiques nécessaires au suivi des actions de la feuille de route territoriale.
- La participation aux points trimestriels avec les autres animateurs territoriaux de la plateforme et les réunions programmées avec l'autre plateforme (+ Saint Pierre et Miquelon) ;
- La rédaction du bilan annuel du dispositif territorial destiné à être consolidé au niveau de chaque plateforme régionale ;
- Le suivi des indicateurs des différentes actions ;
- La production des différents livrables ;
- La participation aux instances locales de gouvernance en matière de gestion des déchets (élaboration des documents de planification, etc.).

(2) L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions territorial élaboré à partir de la présente feuille de route transversale.

(3) L'aide à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions spécifiques outre-mer élaborés par les éco-organismes en application du VII de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

(4) Le suivi de la mise en œuvre des actions spécifiques outre-mer prévues par la loi AGEC et de l'efficacité de l'action des éco-organismes en outre-mer au regard des performances nationales, toutes choses égales par ailleurs : une synthèse de ces actions et performances est présenté lors de la semaine des filières REP et intégrée au bilan annuel du dispositif territorial.

Les animateurs pilotent les dispositifs territoriaux et prennent en compte les besoins de l'ensemble des acteurs pour le déploiement des filières REP dans les territoires ultramarins et la promotion d'une économie circulaire de proximité. Les animateurs veillent à la mise en œuvre des actions et au respect des engagements de chaque acteur. En cas d'absence de consensus lors de la semaine des REP sur l'élaboration ou la mise en œuvre du plan d'actions, l'animateur soumet sa proposition au Copil composé de l'ADEME locale et nationale et des représentants des éco-organismes pour arbitrage.

Les animateurs territoriaux n'ont aucunement vocation à se substituer aux moyens humains mis en œuvre par chaque éco-organisme sur les territoires (facilitateurs, représentants, salariés des EO ...). Ils doivent venir en complément des moyens humains existants sur le territoire.

Lorsque les animateurs territoriaux sont aussi les facilitateurs/représentants de certains éco-organismes, ils doivent être attentifs à bien différencier les deux missions et leurs financements respectifs.

**d. Une mission annuelle inter-REP** sera organisée sur chaque territoire et permettra de réaliser un bilan sur les actions menées localement et présenter les projets en cours. Cette semaine permettra également de rassembler les parties prenantes afin de définir le calendrier de l'année à venir, en cohérence avec les orientations nationales et les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Cette semaine sera l'occasion de créer du dialogue entre les différentes parties prenantes et de partager les nouvelles propositions pour le territoire en lien avec les filières ainsi que de formuler des demandes spécifiques à une filière. Si elles ne font pas l'objet d'une solution commune à toutes les filières, ces demandes sont ensuite traitées en dehors de la plateforme par les acteurs concernés.

Ces semaines des filières REP se dérouleront en présentiel sur chaque territoire, il est demandé aux animateurs des dispositifs régionaux de s'assurer que le calendrier permette aux éco-organismes et parties prenantes hexagonales d'optimiser leurs déplacements.

Les animateurs des dispositifs territoriaux organisent un planning sur deux jours minimum et trois jours maximum avec au moins :

- L'organisation d'une réunion rassemblant les parties prenantes
  - Eco-organismes et représentants des metteurs sur le marché
  - Facilitateurs locaux des éco-organismes
  - Directions régionales ADEME et de l'ADEME nationale (représentants DSREP + DEC+ DET)
  - Collectivités territoriales compétentes :
  - CCI et CMA :
  - DEAL ;
  - SGAR ;
  - Douanes
  - DEETS
  - Prestataires de collecte et de traitement des déchets ;
  - Principaux acteurs du territoire en matière de réemploi et de réutilisation dont les acteurs de l'ESS, et notamment les CRESS ;
  - ARS ;
  - DGOM.

- La DGPR
- L'organisation d'une réunion avec la Direction Régionale de l'Ademe pour connaître les projets en cours.
- Une visite d'un centre de traitement prestataire de plusieurs éco-organismes ;

## **4. Gouvernance et suivi**

### **4.1. Le Comité de suivi national**

Le Comité de suivi national se réunira au moins une fois par an pour échanger sur l'avancée des travaux des plateformes régionales et des dispositifs territoriaux. Il est composé des représentants des éco-organismes, de la DGPR, de la DGOM, des collectivités, de l'ADEME, des animateurs des deux plateformes régionales et de chacun des animateurs des dispositifs territoriaux. Il pourra être étendu à une représentation des Régions ou Collectivités Uniques compétentes en matière de déchets et de planification après validation par les membres du Comité de suivi national.

L'ADEME nationale et les représentants des éco-organismes informeront annuellement la commission inter-filières REP de l'avancement des travaux.

### **4.2. Le Copil**

Le Copil est composé de l'ADEME nationale et régionales et des représentants des éco-organismes. Il se réunit au moins une fois par an le même jour que le Comité de suivi national pour permettre un échange avec les animateurs des plateformes régionales et sur demande de l'une ou l'autre des parties prenantes afin d'assurer le pilotage administratif et financier des plateformes régionales et dispositifs territoriaux. Il s'assure que les missions objets des co-financements ADEME et éco-organismes sont réalisées conformément aux exigences contractuelles.

## **5. Financement**

Les plateformes régionales sont dimensionnées de manière à permettre aux animateurs territoriaux et aux animateurs des plateformes régionales d'atteindre les objectifs et missions objet de la présente feuille de route.

Dans la mesure où la mise en œuvre des plans d'actions dans les territoires et la coordination inter-DROM et inter-acteurs permettent le déploiement des filières REP dans les territoires ultramarins, les éco-organismes et l'ADEME prennent en charge le financement de ces plateformes dans les modalités suivantes :

- (1) Co-financement à parité éco-organismes et ADEME pour l'animation des dispositifs territoriaux et des deux plateformes régionales ;
- (2) Financement intégral des éco-organismes pour les actions leur permettant de remplir leurs obligations réglementaires de manière mutualisée ;
- (3) Co-financement éco-organismes et ADEME pour les actions permettant le développement de synergies entre les filières et les territoires et la promotion d'une économie circulaire de proximité selon une répartition à discuter au cas par cas.

L'ADEME ou d'autres acteurs publics pourront apporter des financements complémentaires, notamment sur la base de contrats d'objectifs, pour permettre la mise en œuvre d'actions dépassant le périmètre strict des filières concernées par la plateforme et favoriser ainsi les synergies à plus grande échelle, avec par exemple la prise en compte d'autres catégories de déchets.

L'animation des deux plateformes régionales et des cinq dispositifs territoriaux feront l'objet de contrats liant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

- L'ADEME régionale concernée avec chacun des animateurs ;
- L'Association « Le Collectif des éco-organismes ».

Lesdits contrats seront basés sur :

- Le présent document décrivant le fonctionnement des plateformes et dispositifs, qui leur sera annexé ;
- Les dépenses prévisionnelles des animateurs concernés répondant au descriptif du présent document :

Pour ce qui concerne les animateurs des dispositifs territoriaux (en sus du descriptif supra) :

- Préparation, organisation, animation des Cotech permettant d'élaborer et de suivre l'avancée d'un plan d'actions territorial y compris les frais annexes (location de salle, visio, ...);
- Suivi des relations entre les parties prenantes pour mener à bien les actions de la feuille de route territoriale et mise en œuvre opérationnelle de certaines actions ;

Attention, la prestation n'inclue pas à priori la réalisation d'études lourdes ou d'opérations de communication qui feront l'objet d'éventuelles prestations complémentaires dont le financement sera assuré par les parties prenantes concernées.

Les premières estimations permettent de dimensionner 1 ETP par animateur territorial en Guadeloupe, Martinique, Ce dimensionnement pourra cependant évoluer en fonction des plans d'actions.

Ponctuellement, les ressources entre les dispositifs territoriaux d'une même plateforme pourront être mutualisées.

- Participation aux instances locales de gestions des déchets (préparation des PRPGD ...);
- Les frais de déplacement locaux et vers la métropole permettant de mener à bien la mission sous la forme d'un forfait annuel ;

- Le cas échéant, participation à des événements territoriaux (Salon développement durable, Semaine de réduction des déchets ...) permettant de présenter au public de façon coordonnée les enjeux de la prévention et de la gestion des déchets couverts par les filières REP.

Pour ce qui concerne l'animateur de la plateforme régional (en sus du descriptif supra) :

- Les frais de déplacement semestriels vers les autres territoires de sa région et le déplacement annuel en métropole pour assister au Comité de suivi et au Copil ;
- La mise en ligne et la maintenance d'un espace partagé pour l'échange de documents entre les parties prenantes.

Cette collaboration et son financement pourront trouver un prolongement au-delà de fin 2027 dans la mesure où il continuera à faire la preuve de sa pertinence et de son efficience.

## 6. Glossaire

- ❖ Animateur de plateforme régionale : structure responsable de la coordination entre les territoires de sa région (Caraïbes ou Océan Indien), la coordination avec l'autre plateforme régionale et le territoire de St Pierre et Miquelon, ainsi que la coordination avec le Comité national de suivi.
- ❖ Animateur territorial : structure responsable de l'animation des relations avec les acteurs du territoire et de la coordination avec les autres territoires de la région sous le contrôle de l'animateur de la plateforme régionale.
- ❖ Copil : comité assurant le pilotage administratif des plateformes régionales et dispositifs territoriaux et composé de l'ADEME nationale et régionales et des représentants des éco-organismes.
- ❖ Comité national de suivi : comité assurant le suivi des travaux des plateformes régionales et dispositifs territoriaux à l'appui des bilans annuels. Il rend compte annuellement à la formation transversale de la commission des filières REP.
- ❖ Comités techniques territoriaux (Cotech territoriaux) : comités composés des parties prenantes propres à chaque territoire, en charge de l'élaboration et le suivi des feuilles de route territoriales.
- ❖ Dispositif territorial : coordination à l'échelle d'un territoire, assurée par l'animateur territorial au travers du pilotage du comité technique territorial et la mise en œuvre du plan d'action territorial.
- ❖ Facilitateur local : structure en contrat avec un ou plusieurs éco-organismes, facilitant pour leur compte la mise en œuvre des obligations des filières REP concernées sur un territoire donné.
- ❖ Plateforme régionale : coordination inter-territoire, assurée par l'animateur de la plateforme, qui organise des points d'échange réguliers entre les animateurs territoriaux pour la recherche de synergies entre les territoires et les filières, et qui rend compte de l'avancé des actions à l'échelle de la région auprès du Copil.

Il est possible que plusieurs fonctions soient portées par la même structure. C'est le cas par exemple de l'Association Entreprises et Environnement qui est à la fois :

- Facilitateur pour plusieurs éco-organismes
- Animateur du dispositif territorial Martinique
- Animateur de la plateforme Caraïbes

et qui réalise par ailleurs des missions pour différents acteurs dont l'ADEME, sur des sujets pouvant être en lien avec les activités de la plateforme.

Les différentes fonctions portées par cette structure sont alors indépendantes et elle se doit de veiller au respect de ses différents devoirs et responsabilités pour chacune de ces fonctions.

## 7. Détails des actions

Mission	Objectifs	Application concrète	Indicateurs	Livrables	2025	2026	2027
<b>INTERFACE</b>							
Assurer l'interface entre les acteurs locaux et les éco-organismes	Fluidifier les relations entre parties prenantes et jouer le rôle de guichet unique	Organisation de RDV réguliers, diffusion d'informations claires, création d'un annuaire acteurs/EO Relayer les AO, AAP, AMI des EOS	Nombre de RDV / sensibilisations Nombre de mises en relation Clarté des infos transmises Intégration des EO dans dynamiques locales	Tableau de suivi, Nombre d'AAP relayés	Rdv / infos réguliers Création de l'annuaire	Rdv / infos réguliers Sondage connaissance des éco-organismes	Rdv / infos réguliers Consolidation de l'annuaire
Représenter les filières REP dans les instances locales et salons	Assurer visibilité et partenariats avec politiques locales	Participation aux réunions et comité de suivi et faire le lien avec les missions de la plateforme Tenir des stands, en collaboration avec les facilitateurs, lors des évènements clés du territoire (salon des maires, salon du développement durable...)	Nombre d'événements/salons Nombre de participants Taux de présence Visibilité (CR, presse, etc.) Partenariats créés	Fiche synthèse, support de présentation, tableau de suivi	Identifier les évènements clés de l'année (PPGD, PLPDMA, Codec....) et les salons. Intervention régulières	Identifier les évènements clés de l'année (PPGD, PLPDMA, Codec....) et les salons. Intervention régulières	Identifier les évènements clés de l'année (PPGD, PLPDMA, Codec....) et les salons. Intervention régulières
Intervention auprès des élus, agents territoriaux, services consulaires	Étendre les connaissances sur les filières REP	Organisation d'ateliers territoriaux + remise de fiches pédagogiques Mise à jour régulière des contenus	Nombre de participants, sessions planifiées, personnes sensibilisées	Fiche élus, support de présentation, questionnaire de satisfaction	Création de fiches pédagogiques et du support de formation Organisation de formations régulières	Mise à jour des fiches pédagogiques et du support de formation Organisation de formations régulières	Mise à jour des fiches pédagogiques et du support de formation Organisation de formations régulières
Intervention auprès des MEM / pros / fabricants / distributeurs	Informer sur fonctionnement REP et obligations réglementaires	RDV collectifs + envoi de supports réglementaires clairs Mise en relation avec les éco-organismes des filières concernées	Structures démarchées, réunions planifiées, pros sensibilisés	Support présentation, base MEM, rapport sur la mise en conformité des MEM (enjeux, freins, leviers...)	Création d'une présentation récapitulant les obligations réglementaires + principe de REP Organisation webinaire/ formations	Mise à jour de la présentation récapitulant les obligations réglementaires + principe de REP Organisation webinaire/ formations	Mise à jour de la présentation récapitulant les obligations réglementaires + principe de REP Organisation webinaire/ formations

Suivi des données des EO et lien avec institutions locales	Faciliter l'accès aux données par les acteurs locaux	Collecte annuelle des données sur la matrice commune RUDOLOGIA, création fiche synthétique DROM-COM, diffusion de la fiche aux Observatoires et de tout autre acteur le sollicitant	Répertoire données REP par DOM, bilan annuel, nombre de personnes ayant eu connaissance de la fiche synthétique	Fiche synthétique annuelle des données	Collecte des données Mise en forme Vérification Diffusion	Collecte des données Mise en forme Vérification Diffusion	Collecte des données Mise en forme Vérification Diffusion
<b>COMMUNICATION</b>							
Communiquer sur les filières REP et actualités Économie Circulaire	Étendre les connaissances et informer sur les actualités REP	Recenser régulièrement les différentes communications de chaque EO, Diffuser ces informations sur les différents canaux et aux acteurs locaux Rédaction d'une newsletter semestrielle pour le territoire Mise à jour de l'annuaire des filières REP opérationnelles sur le territoire Réaliser un bilan des filières REP et communiquer dans la presse	Nombre de publications, salons effectués	Site internet / réseaux sociaux de diffusion Newsletter semestrielle Annuaire des filières	Diffusion régulière	Diffusion régulière	Diffusion régulière
Organisation de l'événement annuel bilan des filières REP	Renforcer les liens entre EO et territoire, bilan des actions	Coordination semaine des REP : ateliers, restitution, stands EO	Nombre d'EO et participants, nombre d'acteurs institutionnels engagés	Rapport de déplacement, base participants	Structuration du première évènement Sollicitation des EO Organisation et suivi	Organisation de l'événement	
Campagne grand public (gestes de tri, reprise 1 pour 1)	Informier et déconstruire les idées reçues sur les REP	Conception d'un plan média + campagne affichage/TV	Nombre de campagnes, audience touchée, €/audience	Compte-rendu, recommandations	Conception plan média Déploiement d'une campagne Retour d'expérience	Révision de la campagne Déploiement	Révision de la campagne Déploiement
Campagne à destination des professionnels	Informier sur les obligations pro (adhésion, reprise)	Envoi mailing ciblé + webinaires pratiques Travail avec la CCI	Nombre de campagnes, audience touchée, €/audience	Compte-rendu, recommandations		Sélection secteurs prioritaires + première campagne	Sélection secteurs prioritaires + deuxième campagne

Partenariats avec chaînes TV locales	Informier sur REP via médias locaux	Diffusion émissions thématiques	Nombre de médias sollicités, interventions, personnes touchées	Compte-rendu, base médias, recommandations	Identification chaînes partenaires	2 à 3 diffusions/an sur chaque territoire	Enquête audience, continuité ou adaptation
Création de supports d'information synthétiques sur les REP	Créer un format clair et lisible par tous publics	Création de fiches illustrées par filière + QR codes	Lisibilité, coopération inter-territoriale, pertinence	Fiche synthétique REP	Collecte des données Mise en forme (format unique multi-territoire) Diffusion large	Mise à jour des données Mise en forme (format unique multi-territoire) Diffusion large	Mise à jour des données Mise en forme (format unique multi-territoire) Diffusion large
Optimisation et développement de l'application OTRI (Martinique uniquement)	Assurer l'évolution de l'application et développer la communication sur l'application OTRI	Mise à jour du contenu de l'application, amélioration des fonctionnalités. Plan de communication et suivi des campagnes de communication. Suivi des performances.	Application : nombre de téléchargements, taux de rétention, coût par installation... Communication : Plans et grilles de diffusion médias, ROI	Rapport de déploiement de l'application. Dossier de déploiement sur d'autres territoires.	Mise à jour avec les nouvelles filières Campagnes de communication	Mise à jour avec les nouvelles filières Campagnes de communication	Mise à jour avec les nouvelles filières Campagnes de communication Accompagnement au déploiement sur d'autres territoires
<b>COLLECTE</b>							
Organiser des collectes évènementielles à destination des particuliers (Sauf SPM)	Sensibiliser et collecter des flux REP lors de l'organisation de collecte évènementielle	Préparation et organisation des collectes (EPCI, Lieux, dates, filières). Lien avec facilitateurs pour organisation opérationnelles. Communication de l'évènement avant / pendant / après.	Nombre d'événements organisés par an Nombre de personnes sensibilisées Nombre de filières participantes pour la collecte Quantités collectées par flux REP	Calendrier des événements Supports de communication élaborés : flyers Bilan de chaque opération ainsi qu'un bilan annuel	Création du processus pour organiser collecte évènementielle (si pas encore existante) Identification des communes prioritaires Organisation de 5 collectes évènementielles	Identification des communes prioritaires Organisation de 5 collectes évènementielles	Identification des communes prioritaires Organisation de 5 collectes évènementielles
Contribuer à l'émergence de déchetteries professionnelles	Favoriser la structuration par les acteurs locaux	Organisation de réunions avec acteurs privés + collectivités	Réunions, porteurs de projets rencontrés, projets lancés	Retour d'expérience	Identification besoins locaux Relai des informations aux EO	Identification besoins locaux Relai des informations aux EO	Identification besoins locaux Relai des informations aux EO
Veille exportation déchets REP et appui	Anticiper / corriger les	Mise en place d'un groupe veille + documentation filière	Réunions, informations	CR de réunion, besoins export par filière, veille	Début veille + 1er retour terrain (SPM, Réunion)	Suivi régulier + cartographie des flux	Propositions d'optimisation / mutualisation

	problématiques d'export		pertinentes, blocages évités				
Favoriser circuits avec pays zone Océan Indien	Mise en place d'une EC régionale	Identification partenaires régionaux, coopération inter-états	Rendez-vous, pays impliqués, circuits émergents	État des relations régionales	Identifier les circuits principaux et les freins et leviers Suivi	Suivi régulier + cartographie des flux	Suivi régulier + cartographie des flux
Création d'une plateforme de tri interfilière	Suivi de la création de la plateforme de tri avant export	Coordination réunions, appui technique	Nombre de RDV, plateforme créée	CR de réunion, avancement projet, retour d'expérience et conseils	Identification des projets locaux Echange avec les EO sur leur implication possible	Suivi du projet et des réunions locales	Suivi du projet et des réunions locales Évaluation du fonctionnement et rédaction du retour d'expérience
Accompagnement SPM dans structuration modèle local	Structuration du modèle local	Diagnostic + feuille de route locale	Réunions, rapport, recommandations	Rapport, guide de recommandations	Appui expert ponctuel (missions, relecture documents) Invitation des EO aux réunions PTPGD	Mise en œuvre recommandations	Suivi